



AESH et AEd : Lutter contre la précarité : un combat commun

Concernant les **AESH**, nos organisations syndicales ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique –majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Depuis la mise en place des PIAL, les conditions de travail se sont détériorées avec une augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des affectations sur plusieurs établissements scolaires, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus en complexes...

Ces personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est pas acceptable.

A cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps incomplets subis par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !

Le quotidien des assistant.es d'Éducation, **AED**, c'est avant tout la précarité et l'inquiétude. Ce métier continue d'être perçu comme un « job étudiant » alors que 70% des AED ne sont ni en formation, ni en études. Chaque fin de contrat peut être l'occasion d'un non-renouvellement sans réel motif, et l'accès au CDI reste soumis au bon vouloir des directions d'établissement et du rectorat.

Si les AEd et AESH ont des missions distinctes, ils·elles partagent la même précarité et ont les plus bas salaires de l'Éducation nationale. Ils·elles sont victimes de souffrance au travail du fait d'un rapport de subordination réel ou sous-entendu sur leur lieu de travail. Les AESH et les AED ne sont pas des sous-personnels !

Nos revendications :

Pour les AESH

- La création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- Une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- La reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- L'abandon des PIAL, des PAS et une rémunération digne
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive
- Le respect des notifications de la MDA

Pour les AEd

- Des créations de poste d'AED
- Une baisse du temps de travail avec 32h semaine pour un temps plein
- Que les heures d'internat soient comptabilisées en totalité, en remplacement du forfait nuit